



**INSCRIPTION AUX PRESTATIONS MUNICIPALES 2019-2020**  
RESTAURATION SCOLAIRE -ACTIVITES PERISCOLAIRES  
ACCUEIL DE LOISIRS ET ECOLE MULTISPORTS  
**A RETOURNER AU SERVICE FACTURATION MAIRIE D'YVRAC**

**RENSEIGNEMENTS PARENTS**

**ADRESSE DE FACTURATION**

Précisez : père /mère/autres

- Père  
 Mère  
 Autres

Nom du Père : ..... Prénom.....

Adresse : .....

☎ Domicile : .....

Profession : ..... ☎ Travail : .....

☎ Portable.....

Adresse mail .....

Nom de la Mère : ..... Prénom.....

Adresse : .....

☎ Domicile : .....

Profession : ..... ☎ Travail : .....

☎ Portable.....

Adresse mail : .....

Médecin traitant de/des enfant (s)..... Tél. : .....

Pour l'année scolaire :

- Menu traditionnel  
 Menu végétarien  
 Menu PAI

---

---

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR**

- Copie du dernier avis d'imposition 2018 (l'absence de transmission entrainera l'application du tarif le plus élevé)
- Numéro allocataire CAF
- Attestation médicale de non contre indication à la pratique d'activités physiques et sportives
- Attestation d'assurance pour activités extrascolaires.
- Fiche sanitaire individuelle de liaison (DRDJS)
- Justificatif médical pour toutes allergies alimentaires

N° d'allocataire CAF .....

Nombre d'enfants à charge : .....



**TARIFS 2019/2020**  
**RESTAURATION SCOLAIRE – ACTIVITES PERISCOLAIRES**  
**ACCUEIL DE LOISIRS - ECOLE MULTISPORTS**

	Quotient inférieur à 4 000 €	quotient compris entre 4 000 € et 8 000 €	Quotient compris entre 8 000 € et 12 000 €	Quotient compris supérieur à 12 000 €
<b>Restauration scolaire</b>				
1er enfant	1.80 €	2.40 €	3.20 €	3.80 €
2 enfants et plus par famille prix par enfant	1, 62 €	2.16 €	2,88 €	3,42 €
<b>Accueil Périscolaire matin</b>				
Vacation	0.52 €	0.64 €	0.80 €	0.92 €
<b>Accueil Périscolaire soir</b>				
Vacation	0.72 €	0.88 €	1,16 €	1,36 €
<b>Ecole Multisports</b>	55 € par an	60 € par an	65 € par an	75 € par an
<b>Accueil de Loisirs</b>				
<b>journée Mercredis et vacances scolaires</b>				
1er enfant	4.90 €	6.20 €	8.10 €	9.80 €
2 enfants et plus par famille prix par enfant	4.50 €	5.60 €	7.30 €	9.00€

Ces tarifs restent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le quotient familial se calcule avec le revenu imposable de l'année divisé par le nombre part.

# INFORMATIONS ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

## PAUSE MERIDIENNE

Peuvent bénéficier de ce service les enfants scolarisés dans les écoles d'YVRAC entre 12h00 et 14h00

## ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Peuvent bénéficier de ce service les enfants scolarisés dans les écoles d'YVRAC.

Heures d'ouverture de 7 H 00 à 8 H 20 lundi/ mardi /jeudi /vendredi

Le soir : 16h30 à 19h00

## TRANSPORT SCOLAIRE

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents tant qu'ils ne sont pas montés dans le bus le matin et dès qu'ils en descendent le soir. Il est impératif d'avoir la présence d'un adulte à l'arrêt de bus, dans le cas contraire l'enfant sera ramené à l'accueil périscolaire sauf notification contraire des parents qui fera l'objet d'un écrit en Mairie.

Inscription obligatoire : sur imprimé papier et remis en Mairie et/ou sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine.

Tarif défini par la région Nouvelle Aquitaine pour l'année

Capacité du bus est limité à 35 enfants.

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI : journée complète

Peuvent bénéficier prioritairement de ce service les enfants habitant YVRAC et les enfants scolarisés à Yvrac âgés de 3 à 11 ans inclus. Les enfants hors commune peuvent bénéficier de l'accueil en fonction des places disponibles.

Heures d'ouverture 7h00/19h00 .

## ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES SCOLAIRES journée complète

Horaires : 7 H 00 à 19 H 00. Seuls les enfants dont les dossiers d'inscription sont complets seront acceptés (fiche d'inscription, fiche sanitaire, attestation d'assurance et certificat médical pour la pratique du sport pour les 6 – 11 ans)

**Les enfants qui s'inscrivent pour les seules sorties ne sont pas prioritaires et seront donc inscrits sur une liste d'attente.**

Toute inscription lors des sorties est facturée la journée complète, même en cas d'absence non justifiée.

## ECOLE MULTISPORT

Les enfants scolarisés à l'Ecole d'Yvrac peuvent bénéficier de ce service sur inscriptions (places limitées) renseignements auprès du Pôle Enfance

Horaires 16h30 à 18h00 les : lundi/mardi/jeudi/vendredi selon l'âge de l'enfant. Les séances sportives seront animées par un animateur sportif diplômé d'état

## **IMPORTANT**

- Les inscriptions avec dossier complet sont prises auprès du personnel communal désigné en Mairie et Pôle enfance. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.

- La facturation sera établie par la Commune et transmise par le Trésorier de Cenon.

- Pour toute absence injustifiée, la famille devra régler la totalité des tarifs d'inscription.

-Tout enfant ayant un comportement et des agissements incompatibles avec le déroulement paisible et normal des services rendus, sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

-Les conditions du présent règlement sont réputées connues et acceptées par les familles lors de l'inscription de leur (s) enfant (s)

**P.J. Fiche sanitaire individuelle de liaison**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par la commune d'Yvrac pour la gestion administrative de votre dossier*

*Elles sont conservées pendant la période durant laquelle l'enfant est susceptible de bénéficier des prestations municipales et sont destinées au service administratif chargé des inscriptions et des facturations*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Commune d'Yvrac- 9 avenue de Blanzac-33370 YVRAC*